**PROGRAMME DE PETITES INITIATIVES POUR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE D’AFRIQUE DU NORD (PPI-OSCAN)**

**RÈGLEMENT DE L’APPEL À PROJETS**

# PRESENTATION DU PROGRAMME "PPI-OSCAN"

Le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN (**UICN-Med**) basé à Malaga en Espagne est en charge de la mise en œuvre du Programme de Petites Initiatives pour les Organisations de la Société Civile d’Afrique du Nord (PPI-OSCAN) financé par le **Fond Français pour l'Environnement Mondial** (FFEM) et la **Fondation MAVA**.

Ce programme a pour but de renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile (OSC) émergentes d'Afrique du Nord pour qu’elles soient en mesure de développer à court terme des initiatives concrètes de terrain contribuant à la préservation de l’environnement mondial, et de concourir à moyen terme à la mise en œuvre de stratégies et politiques nationales en matière de biodiversité et de lutte contre les changements climatiques dans les pays concernés.

Le programme PPI-OSCAN poursuit les quatre objectifs suivants :

1. Le soutien aux projets de terrain liés à la conservation de la biodiversité, à la gestion durable des ressources naturelles et à la lutte contre le changement climatique ;
2. Le renforcement des capacités administratives, financières et techniques des OSC ;
3. La mise en réseau des OSC et leur participation dans les espaces de dialogue avec les gouvernements ;
4. La capitalisation et diffusion des expériences à l’échelle nationale et régionale.

**Le programme financera environ 40 projets environnementaux portés par des OSC "émergentes" d'Algérie, de Libye, du Maroc et de Tunisie pour des montants compris entre 10 000 € et 30 000 € par projet.**

Les thématiques retenues pour les projets sont la conservation et la valorisation de la biodiversité ; les aires protégées marines et terrestres ; les espèces endémiques et menacées ; la veille écologique ; l’écotourisme ; l’économie d’énergie et les énergies renouvelables ; l’eau et les écosystèmes d’eau douce  et le développement communautaire.

# CRITERES D’ELIGIBILITE de l'appel à projets

## Porteurs de projets éligibles

Les bénéficiaires des subventions seront **les Organisations de la Société Civile (OSC) d'Algérie, de Libye, du Maroc et de Tunisie dans le domaine de l'environnement**, y compris, les ONG, les associations professionnelles agricoles, les associations de femmes, les associations de jeunes et leurs fédérations, ainsi que les organisations locales mettant en œuvre des activités sur le terrain.

Afin de favoriser les OSC "émergentes", **les organisations de moins de 5 ans et/ou n'ayant pas bénéficié d’un appui financier de plus de 25 000 euros durant les trois dernières années seront favorisées.**

Les partenariats entre des OSC émergentes, ayant moins de 5 ans d’existence, et des ONG expérimentées avec une expérience avérée en gestion de projets, une connaissance du terrain et des compétences dans le domaine d’intervention choisi sont vivement encouragés.
La proposition de projet et le projet complet en lui-même devront toutefois être proposés par l’OSC émergente qui bénéficiera seule de la subvention.

Les structures bénéficiaires devront :

* avoir un statut juridique reconnu par l’administration qui leur permette de recevoir des subventions ;
* être en mesure de fournir une comptabilité et une identification précise de l’identité de ses principaux bailleurs de fonds passés ;
* être en mesure de prouver la réalisation d'activités effectives depuis leur création et/ou de présenter des procès verbaux d'assemblés générales ;
* avoir des compétences avérées dans le domaine d’intervention choisi : conservation de la biodiversité ou lutte contre les changements climatiques.

## Thématiques des projets éligibles

Les projets éligibles concerneront la **conservation de la biodiversité**, la **gestion durable des ressources naturelles** et la **lutte contre le changement climatique** en synergie avec l’amélioration des conditions de vie des populations locales.

Les projets financés seront réalisés sur **2 ans maximum** et concerneront les thèmes suivants:

|  |  |
| --- | --- |
| **Thématiques éligibles** | **Exemples d’activités éligibles** |
| Conservation et valorisation de la biodiversité  | * valorisation et restauration des écosystèmes typiques (forestiers, côtiers, oasiens, etc.).
* implication des populations locales dans la gestion de zones d’intérêt environnemental avéré.
* compilation et mise en forme pratique d’informations sur la biodiversité (Site Web, CD, etc.).
 |
| Aires protégées marines et terrestres | * participation à la mise en œuvre de composantes du plan de gestion et d’aménagement d’une aire protégée.
* valorisation et animation des structures d’accueil au niveau des aires protégées (accueil, encadrement, sensibilisation et éducation environnementale).
* développement d’activités génératrices de revenus avec la population locale comme alternative aux pressions qu’elle-même exerce sur le milieu naturel.
 |
| Espèces endémiques et menacées | * accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie nationale de préservation des espèces menacées.
* accompagnement de la population locale pour une utilisation rationnelle des espèces.
* valorisation des espèces médicinales.
 |
| Veille écologique (monitoring, suivi,….) | * surveillance du statut de conservation des écosystèmes et des espèces.
* recensement et suivi des espèces au profit des organisations gouvernementales.
 |
| Écotourisme  | * valorisation du savoir-faire traditionnel rural (artisanat, gastronomie, etc.).
* exploitation et valorisation des structures d’accueil et des circuits d’écotourisme.
* développement d’outils et de supports d’orientation et d’éducation dans les aires protégées et les espaces naturels.
* fourniture de service d’éco-guide.
 |
| Économie d'énergie et énergies renouvelables | * campagnes de sensibilisation sur les économies d’énergie et les énergies renouvelables dans le milieu rural et scolaire.
* vulgarisation et actions pilotes de l’utilisation de l’énergie solaire et de l’économie d’énergie avec atténuation mesurée des émissions de gaz à effet de serre..
* initiation à la fabrication de biogaz avec atténuation mesurée des émissions de gaz à effet de serres..
 |
| Eau et les écosystèmes d’eau douce | * préservation et aménagement des points d’eau et des sources, projets sur l’économie d’eau, campagnes de sensibilisation sur l’utilisation rationnelle de l’eau (dans tous les cas, en lien avec des pressions sur la biodiversité).
* préservation des zones humides et des bassins versants (en lien avec des espaces protégés).
 |
| Développement communautaire | * valorisation des pratiques traditionnelles en relation avec la protection de la biodiversité.
* génération de bénéfices pour la population à travers des actions de conservation.
 |

Les projets mettant en œuvre les activités suivantes seront privilégiés:

* **Actions sur le terrain** mises en œuvre avec un processus réellement participatif garantissant une forte implication des populations concernées en particulier les femmes et les jeunes. Les ONG basées sur le terrain sont privilégiées et celles basées à l’extérieur de la zone d’intervention devront préciser leur expérience de la zone et le rôle de leur personnel sur le terrain.
* **Activités génératrices de revenus** reliées à la gestion durable des ressources naturelles, à la biodiversité ou au changement climatique, éventuellement en lien avec le secteur privé.
* **Activités à caractère innovant**, avec un potentiel clair de croissance et un impact social et environnemental important.

## Critères de NON éligibilité des projets

Le PPI-OSCAN ne financera pas :

* Les projets de renforcement de capacités ou de recherche scientifique non liés à un projet de développement et/ou dans lequel les activités principales sont uniquement des séminaires et/ou des séances de formation ;
* Les activités répétitives et les coûts récurrents de fonctionnement d'organismes ;
* Les activités de micro-crédits si elles ne sont pas menées en partenariat avec des institutions spécialisées dans le domaine ;
* Les campagnes nationales de lobbying n’étant pas liées à des actions de protection sur le terrain ;
* Les projets axés sur l’agriculture et les projets de développement (agricole ou piscicole) qui n’ont pas un effet documenté et significatif sur une biodiversité rare et/ou menacée ou sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
* Les projets de reboisement (plantations d’arbres allochtones et/ou fruitiers) qui n’ont pas un effet documenté et significatif sur une biodiversité rare et/ou menacée ou sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
* Les projets de développement rural ou de lutte contre l’érosion non directement liés à une protection d’une biodiversité rare identifiée ou à un stockage de carbone valorisé ;

# MODALITES DE FINANCEMENT des projets

**La contribution financière du PPI-OSCAN sera comprise entre 10 000 € et 30 000 € suivant les projets. Cette contribution couvrira au maximum 70% du coût total du projet.**

**En conséquence, tous les dossiers dont le montant demandé dépasse les 30 000 € et tous les dossiers où le pourcentage de cofinancement annoncé est inférieur à 30% ne seront pas examinés.**

Les cofinancements des projets peuvent correspondre soit à des **contributions** **monétaires effectives** ou bien à des **contributions en nature** (temps de personnel dédiés au projet, matériel existant mis à disposition du projet, etc.) provenant soit de l'OSC même, soit de ses autres partenaires financiers (ex: ONG partenaires).

Les cofinancements devront être prouvés dès la présentation de la fiche détaillée du projet. La valorisation théorique des prestations des OSC elles-mêmes (présentée comme un cofinancement) devra être cohérente avec leurs budgets des années passées.

Le programme privilégiera la mise en place de **nouveaux projets**. Par conséquent les projets déjà existants et financés par d’autres bailleurs nationaux ou internationaux, mais présentés pour obtenir un cofinancement additionnel, ne pourront bénéficier que d'une subvention de **10.000 € maximum**.

Un porteur de projet pourra soumettre un maximum de 2 dossiers mais **un seulement pourra obtenir une subvention**.

# MODALITES DE SELECTION

**L’UICN-Med** **est responsable** de la mise en œuvre du programme et **de la sélection des projets soutenus**.

## Critères de rejet

* Non éligibilité des thèmes et activités prévues par rapport aux objectifs du programme (Cf. tableau Chapitre II-2) ;
* Montant de la subvention demandé supérieur à 30 000 € ou inférieur à 10 000 € ;
* Pourcentage de cofinancement inférieur à 30% ou réalité du cofinancement du projet non démontrée ;
* Réception tardive ou incomplète de la fiche-résumé (première phase de sélection) ou du dossier complet de projet (2e phase de sélection) ;
* Incapacité à fournir ses actes statutaires légaux, sa comptabilité, quant à l’origine des financements précédemment perçus et l’identité précise de ses responsables.

## Critères de sélection

Les projets seront sélectionnés selon une grille de notation comprenant les critères suivants :

* Faisabilité technique et socio-économique du projet ;
* Réalisme des résultats et impacts attendus ;
* Contribution au développement économique et social local ;
* Aspect innovants du projet ;
* Reproductibilité du projet ;
* Acceptation sociale et culturelle : implication des populations (en particulier des femmes et des jeunes) et accord des autorités nationales et locales ;
* Intégration des orientations du projet présenté dans le contexte des politiques nationales ;
* Cadre organisationnel et institutionnel adapté pour une bonne mise en œuvre des projets ;
* Qualité de l’équipe du projet (compétences techniques et/ou de gestion de projet) ;
* Pérennité des activités mises en place, à l’issue du financement.

Un **bonus** sera par ailleurs attribué :

* aux OSC "émergeantes" ayant moins de 5 ans et/ou n'ayant pas bénéficié d’un appui financier de plus de 25 000 euros ces trois dernières années ;
* aux projets présentés en partenariats entre des OSC émergeantes et des ONG expérimentées (la proposition de projet devra toutefois être soumise par l’OSC émergente qui bénéficiera seule de la subvention).

# PROCEDURE DE SELECTION

La sélection des projets se fera dans un premier temps sur la base de fiches-résumé des projets de 2 à 3 pages**.**

La procédure de sélection est prévue en deux étapes :

Etape 1: Présélection sur la base des fiches-résumé

1. Dans chacun des pays bénéficiaires, une première sélection des fiches-résumé reçues est réalisée sur la base de critères de recevabilité administrative et technique (éligibilité de l'OSC porteuse, réalité du cofinancement, thématique du projet, etc) ;
2. Les projets pré-sélectionnés par pays sont rassemblés au niveau régional où une sélection est réalisée par un comité régional afin de retenir les meilleures fiches-résumé ;
3. Les OSC retenues sont alors invitées à soumettre un dossier complet. Une journée de formation sera organisée dans chacun des pays afin de les préparer à soumettre leur dossier.

Les OSC seront informées dans un délai d’un mois et demi après la date limite de réception des fiches-résumé si elles sont invitées à déposer un dossier complet.

Etape 2 : Sélection des dossiers complets

1. Un dossier complet sera demandé, et qui comprendra la proposition de projet complète (sur la base du modèle mis à disposition par le programme) ainsi que les documents administratifs correspondants ;
2. Tous les dossiers complets seront réunis par l’UICN-Med qui sera chargée de préparer les évaluations des projets à soumettre au comité régional de sélection.
3. La sélection finale des dossiers complets aura lieu lors de la réunion d'un comité régional de sélection qui identifiera les meilleurs projets retenus au niveau régional.

L’UICN-Med transmettra une réponse spécifique à chacun des opérateurs ayant candidaté pour l’informer des résultats du concours.

# COMMENT SOUMETTRE UN DOSSIER

Envoi des fiches-résumés

Les OSC candidates devront remplir une fiche-résumé de 2 à 3 pages de leur projet en suivant le modèle de fiche fourni en Annexe. Le modèle de fiche est également **téléchargeable sur le site de l'UICN-Med** à l'adresse suivante :

http://www.uicnmed.org/projects/documentationplatform/54<http://www.uicnmed.org/projects/documentationplatform/54>

Les fiches pourront être rédigées en français ou en arabe.

**Les OSC doivent envoyer leur fiche-résumé complète à l’UICN-Med par courrier électronique à l’adresse suivante ppioscan@iucn.org au plus tard le 25 décembre** **à minuit heure GMT.**

**Attention :**

* Seules les fiches-résumé remplies en stricte conformité au modèle seront prises en compte : respect du plan et de la typographie.
* Les projets non éligibles en budget ne seront pas examinés.
* Lors des envois par mail il est demandé de respecter les indications suivantes:
* indiquer dans l'objet du mail : "PPI-OSCAN" + nom du pays + acronyme de l'OSC ;
* demander un accusé de réception de l'envoi ;
* envoyer des fichiers de moins de 1Mo et au format PDF de préférence.

Envoi des dossiers complets

Les OSC sélectionnées à l'issue de la première phase de sélection devront, dans un second temps, envoyer leur dossier complet par courrier électronique selon le modèle qui leur sera transmis.

Seuls les dossiers complets complétés conformément au modèle transmis seront pris en compte. Ils devront être accompagnés des **documents administratifs** **demandés** **sans lesquels le versement de la subvention ne sera pas possible.**

# INFORMATION complémentaire

Les OSC souhaitant proposer un projet sont vivement encouragées à prendre contact avec les coordonnateurs nationaux du programme PPI-OSCAN (adresse ci-dessous) pour toute information ou précision souhaitée concernant cet appel à projet.

Coordonnées des coordonnateurs nationaux du programme PPI-OSCAN

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Algérie** | **Libye** | **Maroc** | **Tunisie** |
| **Mme Farida Aît-Kaci**E-mail :aitkacib@yahoo.frTel : 00213(0) 550083885 | **M. Ibrahim Elkahwage**E-mail : ielkahwage@yahoo.comTel. : 00218(0)913700747 | **M. Brahim Abou El Abbes**E-mail: b\_abouelabbes@yahoo.frTel.: 00212(0)661535637 | **M. Hichem Salem**E-mail: hichem.salem@gmail.comTel.: 00216 96 730 605 |